



DECLARATION DU PARTI CNDD-FDD DU 18 JUIN 2015

Rédigé le Vendredi 19 Juin 2015 à 12:49 | Lu 32 commentaire(s)

Tweet 2 Like 1 +1 0 Share

CE QUE PENSE LE PARTI CNDD-FDD DU SOMMET DE L'UNION AFRICAINE TENU CE 13 JUIN 2015 A JOHANNESBURG EN AFRIQUE DU SUD.

En date du 13 juin 2015 s'est tenu à Johannesburg en Afrique du Sud une 515^{ème} réunion du Conseil de Paix et de Sécurité au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine pour analyser les questions de sécurité sur le Continent, des femmes, etc.... avec un accent particulier sur la crise politique qui sévit au Burundi depuis 40 à 50 jours. Cette réunion a travaillé sur base des recommandations issues de deux (2) Sommets des Chefs d'Etat tenus à Dar-es-Salaam en dates du 13 mai et du 31 mai 2015. Faut-il toutefois dire que la mise en œuvre de tout le contenu de ces différents sommets y compris celui de l'Union Africaine sur le Burundi nécessiterait le changement de la constitution, ce qui paraît impossible à réaliser dans ces moments de campagne électorale.

En effet :

1. Les deux Sommets du 13 mai, 31 mai 2015 et la réunion du Conseil de Paix et Sécurité de l'U.A du 13 juin 2015 sont revenus sur le respect de la Constitution, de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation de 2000 et de l'Accord Global de Cessez-le feu du 16 novembre 2003.
2. Le communiqué de la 515^{ème} réunion du Conseil de paix et de Sécurité de l'U.A du 13 juin 2015 revient sur la continuation du dialogue qui a été initié par l'Envoyé Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies au MENUB afin de créer un climat favorable pour des élections libres, transparentes, paisibles et inclusives.
3. La réunion du Conseil de Johannesburg a parlé également de glissement du calendrier électoral dans l'esprit du Sommet des Chefs d'Etat du 31 mai 2015 tenu à Dar-es-Salaam sans aller en dehors du contenu du Sommet des Chefs d'Etat qui a eu ses assises à Dar-es-Salaam en date du 13 mai 2015.

Compte tenu de ce qui précède, le Parti CNDD-FDD :

1. Apprécie les efforts déployés par l'union Africaine (U.A), les pays de l'East African Community (EAC), le COMESA, la SADEC, la CIRGL, l'ONU et tous les partenaires qui ont contribué de près ou de loin au maintien de la légalité constitutionnelle et à la paix sur l'ensemble du territoire national; la délégation des ministres en charge des Affaires de la Communauté Est-africaine en République Unie de Tanzanie et en République Ougandaise venue présentement pour informer le pays des recommandations du Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernements de la Communauté Est-africaine tenu le 31 mai 2015 à Dar-es-Salaam est la bienvenue au Burundi;
2. Réaffirme son engagement à mettre en œuvre les recommandations de l'U.A et de tous les autres Sommets ci-haut indiqués et à intégrer dans le processus en cours celles qui viendraient ultérieurement dans l'intérêt supérieur de la nation. Toutefois, le respect de la Constitution reste une référence incontournable ;
3. Note avec satisfaction que la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) s'appuyant sur l'article 91, alinéa 1 de la constitution en rapport avec ses prérogatives d'organiser les élections et le calendrier électoral a anticipé sur les événements après avoir appris les recommandations issues du sommet des Chefs d'Etats de l'EAC tenu le 31 mai à Dar-es-Salaam pour inviter tous les partis politiques y compris les responsables de la Société Civile intéressés et partenaires internationaux suite à quoi certains de l'opposition ont brillé par un boycott de la réunion alors qu'ils avaient été conviés pour régler la question du glissement du calendrier électoral ;

Recherche

GALERIE

BRÈVES

23/04/2015 18:51

Le Cnnd-Fdd tient son congrès

Ce samedi 25 avril, le Cnnd-Fdd tient son Congrès ordinaire à la permanence du Parti sis en commune urbaine de Ntahangwa. Ce congrès tant attendu par la communauté nationale et internationale désignera qui représentera ce parti à la présidentielle de 2015.

SUIVEZ-NOUS



1. Informe que de folles rumeurs d'existence de camps d'instructions militaires pour la formation des recrues burundais dans certains pays voisins visant à déstabiliser les institutions du pays et bloquer les élections méritent une mission de vérification pour voir si rien ne viendra de ces pays voisins pour obscurcir les efforts de reprise de dialogue et de poursuite du processus électoral ;
5. Réitère son attachement au respect de la loi fondamentale du Burundi qui est la Constitution et qui a été confectionnée sur base des deux (2) lois ordinaires respectivement l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation de 2000 et l'Accord Global de Cessez-le Feu du 16 novembre 2003.

Toutefois,

1. Le Parti CNDD-FDD constate avec surprise que des questions n'ayant pas été mentionnées dans les trois Sommets comme celle du mandat passent sournoisement sur l'agenda du dialogue à venir sur le point 10, sous point ii), ce qui d'emblée apparaît comme le forcing aux Bagumyabanga de ne pas avoir la liberté de choisir qui ils veulent dans leur Parti politique pour les représenter ici et là dans les différentes institutions du pays;
2. Le rejet de l'arrêt de la Cour Constitutionnelle d'un pays par des pays tiers sur base de certains mécontents peu importe leur nature est un déni de la constitution de laquelle elle émane et un mauvais précédent pour tous les autres pays du continent ce qui, en filigrane, pourrait casser toutes les organisations régionales et sous régionales sous des soutiens interétatiques, intergroupes et inter-Individus pour déstabiliser les Nations entières ;
3. L'imposition d'un glissement d'un calendrier électoral au-delà des prescrits constitutionnels n'a jamais été vue nulle part dans un pays souverain. Il serait impensable qu'au Burundi il soit imposé un vide institutionnel pour contenter un certain nombre d'individus qui font tout pour éviter les élections. Cette contradiction jamais vue au monde ne serait qu'une autre forme de coup d'état constitutionnel à la lumière de celui qui vient d'échouer en date du 13 mai 2015 ;
4. La mise en œuvre des recommandations du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement ainsi que de la 515^{ème} réunion du Conseil de Paix et Sécurité de l'U.A de Johannesburg du 13 juin 2015 passe par la révision de la constitution surtout lorsqu'il s'agit de proposer des solutions allant à l'encontre de la constitution actuelle du Burundi. Or, l'article 299 de la même constitution stipule qu'il n'y a pas de modification possible de la constitution pour des matières qui portent atteinte à la démocratie ;
5. Par ailleurs, l'article 300 de la constitution précise la procédure de changement de la constitution qui exige les 4/5 des députés, ce qui est difficile d'obtenir dans cette période de crise ; d'où l'impossibilité de modifier ce texte fondamental dans les circonstances actuelles ;
3. L'objectif d'atteindre un consensus sur la matière politique paraît relever d'un vœu pieux dans l'esprit des politiciens qui ne veulent pas d'élection mais plutôt d'un compromis rapide violent de coup d'Etat et de transition. Une démarche de nature à imposer des compromis impossibles aux fervents de la démocratie en dehors du cadre électoral sera perçu comme un mécanisme de retour à la transition au grand dam du peuple Burundais qui espère encore élire le Président de la République actuel du Burundi au suffrage universel direct pour la seconde fois ;
7. Soumettre le Burundi sous le dictat de quatre (4) quartiers d'un pays jusqu'à étouffer la démocratie est un jeu aux conséquences incommensurables dans les pays africains où l'on va assister de façon systématique à deux poids deux mesures pour résoudre des questions de même nature comme celles qui prévalent dans notre pays présentement ;
3. Imposer des forces militaires d'intervention sous forme d'observateurs sous des prétextes de suivre le désarmement de la population civile à peine un mois après une tentative de coup d'Etat échoué mais non condamné par certains pays de la communauté internationale est ni moins ni plus une démarche de soutenir les putschistes pour reprendre le forfait aux yeux du peuple Burundais. Par ailleurs, il existe une commission nationale chargée du désarmement de la population civile, ce qui serait facile de lui porter appui dans cette noble mission au lieu de penser à engager d'autres contingents militaires en dehors d'elle. Soulignons en passant que le désarmement est une affaire de tout le monde, raison pour laquelle le Gouvernement venait de décider que toutes les composantes du pays y compris la population se doivent d'identifier les présumés détenteurs illégaux d'armes et informer les forces de sécurité endéans douze (12) jours dès la date de prise de la décision y relative.

Au regard des considérations ci-haut, le Parti CNDD-FDD demande :

A l'Union Africaine :

- i) de respecter la souveraineté du Burundi dans tous ses efforts de ramener certains politiciens autour de la table de dialogue et en même temps poursuivre le processus électoral pour des élections libres, paisibles, inclusives et transparentes ;
- ii) d'éviter de plonger le pays dans un vide institutionnel qui ne ferait que retourner le pays en arrière de quelques décennies, ce qui ne laisserait pas indifférents certains pays qui voient mal les quelques petits progrès réalisés par le pays ;
- iii) d'éviter d'appliquer deux poids deux mesures en restant muet sur des questions de changement de la constitution mais en harcelant le Burundi qui non seulement n'a pas changé sa loi fondamentale mais encore a agi conformément à elle, à l'Accord d'Arusha et au Code électoral.

A l'East African Community :

- i) de continuer à soutenir le Burundi dans le respect de l'esprit du Sommet des Chefs d'Etat de Dar-es-Salaam du 13 mai 2015, de celui du 31 mai 2015 et de celui de l'U.A tenu à Johannesburg en date du 13 juin 2015 et de veiller à ce qu'il n'y ait pas de contradiction dans le contenu des trois Sommets sur le Burundi ;
- ii) de ne pas forcer le peuple burundais à violer sa constitution en cherchant à tirer trop sur les délais car la seule limite que l'on observe tous c'est celle déterminée par la constitution ; sinon le pays va plonger dans le chaos, ce que ni l'un ni l'autre ne souhaite dans la région y compris à l'U.A ;
- iii) de comprendre le Parti CNDD-FDD dans sa volonté politique à contribuer autant que faire se peut à la création d'un climat favorable pour des élections paisibles, libres, transparentes et inclusives comme il n'a cessé de le clamer haut et fort à qui voulait l'entendre ;
- iv) de ne jamais tolérer les coups d'Etat d'où qu'ils viennent au sein de la sous- région et de poursuivre leurs commanditaires et exécutants devant les juridictions nationales des pays membres sans oublier de rappeler qu'aucun pays membre ne peut être source d'instabilité d'un autre pays.

Au Gouvernement :

- i) de rester serein et de poursuivre le processus électoral sur base du glissement du calendrier proposé par le Sommet des Chefs d'Etat du 13 mai et celui du 31 mai 2015 et celui de l'U.A du 13 juin 2015 mais dans le strict respect de la constitution du Burundi ;
- ii) de redoubler les efforts dans la poursuite de la politique de réconciliation nationale en ces moments difficiles ;
- iii) de remobiliser davantage la population autour des idéaux électoraux car seules les élections constituent la solution aux problèmes politiques du moment.

Aux Partis Politiques :

- i) d'être sensibles à l'appel lancé par l'U.A, l'EAC, la CIRGL, l'ONU et les autres partenaires et s'engager sans faille dans le processus électoral de 2015 car le combat que certains partis politiques de l'opposition mènent n'est que politique ; penser à la transition est une démarche anti-démocratique car créant des conditions de venue d'un pouvoir qui n'est pas l'émanation du peuple mais de quelques individus d'où la dictature ;
- ii) de ne pas retourner dans une transition alors qu'à peine on n'en vient, ce qui serait impossible à définir ni savoir quelle politique mener ni quel objectif à atteindre ?
- iii) d'éviter Arusha 2 car sans place dans le pays.

A la Société Civile :

- i) de se désolidariser de l'activisme politique pour jouer le rôle qui est le sien, celui-là même qu'elle a marqué lorsqu'elle s'est fait enregistrer au Ministère de l'Intérieur.

A la population et tout particulièrement les Bagumyabanga :

- i) de rester sereins et unis car il a été prouvé que l'ennemi a cherché à les diviser en vain ;
- ii) de ne pas répondre à la provocation comme vous avez fait preuve d'énormes sacrifices devant les agresseurs hors la loi qui sont allés jusqu'à enlever la vie à vos proches, à brûler vos biens et maisons, à détruire vos rues et à empoisonner votre environnement, malgré cela rester ensemble car la victoire finale viendra de votre unité ;
- iii) de continuer votre campagne pour avoir des élections qui arracheront votre pouvoir des mains des larrons qui le veulent par une transition.

Fait à Bujumbura, le 18 Juin 2015**Pour le Parti CNDD-FDD****Honorable Pascal NYABENDA****Président du Parti CNDD-FDD**

DANS LA MÊME RUBRIQUE :



Vendredi 19 Juin 2015 - 12:51

**STATEMENT OF THE CNDD-FDD PARTY OF
JUNE 18th, 2015**

Vendredi 19 Juin 2015 - 12:50

**TAMKO RASMI LA CHAMA CNDD-FDD LA
TAREHE 18 JUNI, 2015**